



“Ner Tamid – une Lumière Perpétuelle” - Par Rav Moché Mergui, Roch Hayéchiva

La **TORAH** dit (**PARACHAT TETSAVE 27-20**) : « Et toi tu ordonneras aux enfants d'Israël de prendre pour **TOI** de l'huile d'olive pure pressée pour l'éclairage, afin d'allumer le **NER TAMID** [une lumière perpétuelle] ».

La **PARACHA** de **TETSAVE** ne commence ainsi pas par la phrase traditionnelle : « Parle aux enfants d'Israël », mais par : « **TOI**, tu ordonneras. » **HAKADOSH BAROUKH' HOU** donne plein pouvoir à **MOSHE RABBENOU** de prendre **POUR TOI** de l'huile d'olive pure pour l'allumage de la **MENORAH**. La lumière de cette **MENORAH** doit, sur l'Ordre de **HACHEM**, éclairer les **BENE ISRAËL** à partir du modèle vivant que représente **MOSHE RABBENOU**, qui est le **NER TAMID**, c'est-à-dire la lumière permanente.

Le nom de **MOSHE RABBENOU** ne figure pas dans la **PARACHA TETSAVE**. Depuis sa naissance, le nom de **MOSHE** est mentionné dans toutes les **PARACHOT** de la **TORAH**, à l'exception de la **PARACHA TETSAVE**.

Au chapitre 32, verset 32 du Livre de **CHEMOT**, **MOSHE RABBENOU** intervient auprès de **HACHEM**

par une supplication vibrante en disant : « Efface-moi de ton livre de la Torah si **TU** ne pardonnes pas aux **Béné Israël** la faute du veau d'or. » Pour avoir prononcé cette phrase : « efface mon nom », son nom sera précisément effacé dans la **PARACHA TETSAVE**.

Dans cette même **PARACHA TETSAVE**, **HACHEM** demande à **MOSHE** d'introniser son frère **AARON** à la haute fonction de **COHEN GADOL**. **MOSHE RABBENOU** aurait pu être animé d'un sentiment de jalousie.

C'est en effet sous sa conduite que les **BENE ISRAËL** sont sortis d'Égypte et qu'ils ont reçu la **TORAH** sur le mont **SINAÏ**. **MOSHE RABBENOU** pouvait légitimement prétendre à la fonction de **COHEN GADOL** et il s'est effacé devant l'Ordre divin. La **TORAH** témoigne ainsi de la grandeur de **MOSHE RABBENOU**, qui a fait abstraction de sa personnalité pour mettre ainsi à l'honneur son frère **AARON**.

MOSHE RABBENOU constitue donc un exemple à suivre par sa distinction remarquable : être un **NER TAMID** [une lumière perpétuelle], car il a su s'effacer humblement devant son prochain, son frère.

Tehilim 71

Ce psaume est la suite du psaume précédent à travers lequel le roi David demande à Hakadosh Barouh' Hou de lui porter secours de la poursuite de son fils Avshalom qui s'est rebellé. Selon le Méiri c'est effectivement la suite du précédent mizmor mais pas par rapport au sujet de Avshalom mais en cela où il parle de la souffrance de l'exil, et à travers ce Tehilim chaque homme d'Israël priera pour qu'Hashem lui porte secours de l'exil.

C'est une prière individuelle sur l'exil, or, nous avons l'habitude de prières générales sur l'exil. Ici, tel que c'est formulé, c'est chacun qui prie pour qu'Hashem le sauve de l'exil.

Il prie dans ce Tehilim sur lui-même, il inclut par le rouah' hakodesh une prière pour tous les exilés.

David était dans une grande détresse, de tous ses assaillants, et Hashem va lui porter secours. Il en sera libéré, il retournera à Yeroushalaym, ville de laquelle il s'était exilé à cause d'Avshalom son fils. Ainsi Israël sera exilé de parmi les nations, ils sortiront de cette étroitesse de l'exil et ils reviendront à Yeroushalaym tel que l'explique le Radak.

Selon le Nora Tehilot ce mizmor, comme le 70, sont des prières sur l'exil. Le 70 est une courte prière alors que le 71 va détailler davantage la souffrance de l'exil.

David fait donc deux prières sur l'exil, une courte et une longue.

Selon le Sefer Hakadmon la ségoula du psaume 71 est d'être sauvé de la prison, soit de ne pas aller en prison soit

d'être libéré de la prison. Qui est un parallèle avec l'exil, une étroitesse du corps et de l'esprit. On prie pour qu'Hashem nous libère de l'emprisonnement de l'exil.

Yehi ratson que tous les emprisonnés, de corps et d'esprit, de toutes les prisons dans lesquelles l'exil nous plonge, soit libérés. Que les bouches soient remplies de louanges, comme David le dit au verset 8. Que nos bouches racontent la bonté d'Hashem, car la quantité de bonheurs et de délivrances est innombrable. David Hameleh' remercie et chante à Hashem pour tout cela.

"Ainsi ma bouche, par ma langue, je chanterai tous Ses bienfaits". Le mot compter lisfor veut dire compter et raconter, David ne cesse de raconter la grandeur et la bonté d'Hashem.

Téhilim d'après le Baal Chem Tov

Il y a un verset au chapitre 31 verset 20 dans les Tehilim de David Hameleh' qui dit : "combien est grande Ta bonté divine que Tu as cachée à ceux qui Te craignent". Hakadosh Barouh' Hou est grandement bon envers ceux qui craignent D'IEU. Quelle est cette grande bonté ?

Si nous devons imaginer cette grande bonté divine on trouverait d'innombrables idées. Hashem est bon. On pourrait dire tellement de choses pour dessiner la grande bonté divine. Le Baal Shem Tov écrit qu'il y a parfois dans l'histoire des gens qui

critiquent et disent du mal sur les tsadikim. Si on parle mal sur les tsadikim, (les textes ne manquent pas dans le Talmud, dans le H'afets Haïm, pour dire combien il est grave de dire du mal sur les tsadikim) c'est que quelque part on ignore leur grandeur, leur piété, leur profondeur.

Parler mal sur le tsadik, sur celui qui craint Hashem, c'est qu'il y a quelque chose qui nous échappe de cette personne. Ça c'est le "rav touveh'a". Hakadosh Barouh' Hou fait que l'homme, le peuple ne maîtrise pas la grandeur du tsadik. Ça c'est la grande bonté divine. C'est-à-dire ?

On subit dans la vie des critiques, des insultes, du mépris. Si l'autre me traite ainsi c'est qu'il me méconnaît. Et ceci est un grand bonheur. Pourquoi ?

Le Baal Shem Tov nous dit que les forces du mal sont jalouses du tsadik et il cherche à le faire trébucher par la faute. Mais lorsque le Satan voit que les hommes parlent mal sur le tsadik, alors il se dit lui aussi "c'est qu'il ne doit pas être un grand tsadik, alors il n'y a pas à être jaloux de lui et à chercher à le faire tomber". La grande bonté divine c'est de cacher leur crainte d'Hashem. On n'est pas obligé de tout montrer et de tout savoir sur le tsadik. Car plus on sait, plus ça lui attire les souhaits malencontreux du Satan.

C'est le bénéfice de la critique des hommes sur le tsadik.

On est tsadik pour soi ! Il y a une partie positive du tsadik qui est cachée afin que ça le protège des projets maléfiques du Satan.



Les Habits du Cohen ou le Moi Royal

Par Rav Imanouël Mergui

Il y a dans notre Paracha un commandement assez particulier : le port de vêtements spéciaux desquels les Cohanim devaient se vêtir pour le service sacré au Temple.

En soi c'est déjà un premier point surprenant : pour servir D'IEU il nous faut des habits particuliers ! Lorsque je vois les gens "mal vêtus" se rendre à la synagogue ou des lieux d'étude j'en suis profondément choqué. Short, tong, crox, décolleté, ETC. Alors oui on me répondra qu'il est déjà pas mal que les gens viennent à la synagogue, je vous le concède, mais je vous interroge : imaginez que vous avez rendez vous avec un grand médecin ou un directeur de banque qui se présenterait en tong et ne tee-shirt tagué d'un chanteur de rock, ne rebrousseriez-vous pas chemin ? Le prendriez vous au sérieux. Soyons honnêtes un instant. Pourquoi pour ce qui est de la Tora on doit toujours clamer "tolérance" alors que dans d'autres domaines on préfère l'exigence. Lorsqu'une femme rentre en retard de son travail si son mari est normal il va tout de suite lui demander ce qu'elle a fait et avec qui elle a traîné. En d'autres termes il ne va pas être clément et prôner la tolérance, je ne parle même pas dans le cas où elle rentre tard et n'a pas encore fait à manger surtout lorsque le match va bientôt commencer. Où est la tolérance ?! Ah, bien sûr, si c'est monsieur qui rentre tard au nom d'une réunion de dernière minute, si sa femme est normale elle demande le divorce, la réunion ne laisse-t-elle pas penser à une escapade ?! Ce ne sont que quelques exemples qui décrivent cette tolérance chronique pour la Tora mais qui insupporte dans les autres domaines de la vie.

Revenons aux vêtements des Cohanim.

Rachi dit dans notre Paracha que si le Cohen se présentait au Sanctuaire sans ses habits

de Kéhouna il est passible de peine de mort ! Voir chapitre 28 verset 35 et commentaire de Rachi. Les vêtements sont d'un tel niveau que le Cohen se doit de les porter impérativement sans quoi il encoure la peine de mort, c'est incroyable de constater la place de l'habit dans notre rapport à D'IEU ! D'ailleurs on s'interroge du pourquoi tant d'importance ?

Le vêtement dans la Tora ne se limite pas aux lois de la "tsénioute" – pudeur, mais ils représentent une tenue vestimentaire d'un type extraordinaire. Effectivement le texte dit 28-2 « tu feras des vêtements saints pour Aharon ton frère, pour l'honneur et la gloire ». Ces habits connaissent trois adjectifs 1/ kodech - saint, 2/ kavod – honneur, 3/ tiféret – gloire. Ces sont ces trois qualificatifs qui dessinent les vêtements portés par le Cohen. Au point que le Ramban écrit sur notre verset : le Cohen doit être honoré et glorifié par des vêtements d'honneur et de gloire, comme dit le prophète Yéchaya 61-10 "le Cohen doit être glorifié tel le jeune marié" ; ces vêtements sont des habits royaux ! Tous ces vêtements portés par le Cohen sont dignes des rois ! Le Ramban voit dans les habits du Cohen la notion de "malh'oute" – royal ! C'est ainsi qu'on doit se présenter devant D'IEU : vêtu tel un roi. On ne se présente pas devant D'IEU de façon méprisante par des tenues méprisables. C'est extraordinaire, le juif devant D'IEU est un roi. Nous connaissons cette exigence au-delà du cadre des Cohanim dans le Sanctuaire.

Nous rappellerons deux autres contextes où l'habit royal s'impose.

Lorsque le prophète Yéchaya parle de Chabat il emploie le terme "véh'ibadto" (58-13). Il nous faut honorer le Chabat. Comment s'exprime cet honneur du Chabat ? Le Talmud au traité Chabat 113A explique : les vêtements que tu portes Chabat doivent être

différents de ceux que l'on porte en semaine. Chabat doit se ressentir même dans nos habits ! Surprenant !

Le Choulh'an Arouh' O"H chapitre 242 ouvre les lois de Chabat en rappelant l'enseignement talmudique Baba Kama 82 : Ezra a institué que nous devons laver nos vêtements le jeudi afin qu'ils soient propres pour Chabat ! Il est assez remarquable qu'un prophète de la taille de Ezra se soucie de nos vêtements du Chabat. C'est dire l'importance de la chose. Même nos vêtements doivent être marqués du Chabat. Le jour de Chabat tout doit être différent des autres jours de la semaine et même nos habits. On doit avoir des vêtements réservés au Chabat et propres ! Au chapitre 262-2 le Choulh'an Arouh' écrit encore : il faudra avoir de beaux vêtements pour Chabat. Le Michna Béroura note 5 écrit : selon le Ari zal il faudra même réserver des sous-vêtements pour Chabat, et s'il est possible d'avoir un Talit réservé au Chabat ! Et, dans la note 6 le Michna Béroura rapporte au nom du Sefer H'assidim : lorsqu'on prend un bébé dans ses bras le jour de Chabat il faudra d'abord se couvrir d'un chiffon afin de ne pas salir ses vêtements ! Chabat il ne faut pas se tâcher ! Là aussi le rapport que l'on doit avoir avec D'IEU le jour de Chabat doit être royal !

Le Choulh'an Arouh' O"H chapitre 91 stipule six lois concernant la façon dont on doit être habillé au moment de la prière... Le Michna Béroura note 1 écrit : lorsqu'on prie on se tient devant Le Roi ! On ne prie pas avec une sacoche autour de la taille ou en bandoulière. Ces comportements ne sont pas respectueux devant D'IEU (note 5). Le Michna Béroura écrit encore : on ne prie pas en tablier ou en pyjama ! voici quelques textes tirés de

Halah'a Béroura volume 5 : On ne prie pas torse nu. Il convient de porter de beaux vêtements pour la prière comme a dit le prophète Amos (4-12) "prépare toi lorsque tu vas à la rencontre de ton D'IEU", et le roi David a dit dans ses Tehilim (29-2) "prosternez-vous devant D'IEU avec splendeur". On ne prie pas pieds nus. Il convient de ne pas prier en short et en chemise ou tee-shirt manche courte.

Toutes ces lois dessinent l'exigence de prier avec une tenue vestimentaire honorable. La prière c'est se tenir royalement devant D'IEU. Il y a encore beaucoup de lois concernant les vêtements dans la Tora, je voulais montrer qu'à l'instar du Cohen au Sanctuaire on se doit tous d'être honorable et royal.

Nous avons vu que les vêtements sont appelés kavod et tiféret - honneur et splendeur. Notre Grand Maître Rav Wolbe dans Chiouré H'oumach explique ces deux notions. Kavod c'est le dévoilement à l'intérieur des lois de la nature, et tiféret c'est le dévoilement qui est au-dessus des lois de la nature. Voir le monde naturel en kavod est une autre vision que celle dont nous sommes habitués. La nature appelle au kavod. C'est un regard différent de celui que nous voyons ici et là, la rue nous agresse par toutes sortes de choses qu'elle nous impose de regarder comme les affiches publicitaires, les saletés canines, etc. La rue dans la Tora doit inspirer le kavod. Celui qui sait voir le monde en kavod alors saura distinguer une dimension plus élevée celle de la tiféret qui est une vision d'une extrême finesse et nous hisse vers des hauteurs sublimes. Tout ceci passe par les habits !

Magnifique !



Horaires Chabat Kodech Nice 5784/2024

Vendredi 23 février 14 adar | entrée de Chabat 17h52
Samedi 24 février 15 adar | réciter le chémâ avant 9h27
Sortie de Chabat 18h55 / Rabéno Tam 19h17

Le Lekha Dodi existe depuis 24 ans
Faites un don et recevez des
cascades de bénédictions
Cej Lekha Dodi
31 Av. H. Barbusse 06100 Nice